

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					L2
Mention :	DROIT					
Volume horaire étudiant :	302 h à 342 h	105 h à 141 h	h	h	h	407 h à 483 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sophie MONNIER Maître de conférences ☎ 03.80.39.54.19 Sophie.monnier@u-bourgogne.fr	Aurore LALLEMAND ☎ 03.80.39.39.06 Aurore.lallemand@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	U.F.R Droit et Science Politique 4, boulevard Gabriel 21000 DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Il s'agit de proposer aux étudiants d'acquérir les bases d'une culture juridique générale et approfondie, les connaissances dans les matières fondamentales qui irriguent toutes les branches du droit ainsi que des méthodes d'analyse et de raisonnement permettant des spécialisations futures.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

1°) Poursuites d'études en Master : Tout étudiant titulaire d'une licence de droit a accès de plein droit aux **Masters** correspondants, mentions du domaine droit. L'UFR Droit et Science Politique propose un accès à trois Masters :

▪ Mention Droit public

- Spécialités professionnelles Droit des ressources humaines des fonctions publiques
Juriste des collectivités territoriales
Professions juridiques du sport
- Spécialité recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés

- Mention Droit privé
 - Spécialités professionnelles Droit notarial
Droit processuel
Professions juridiques du sport
 - Spécialité recherche Protection des droits fondamentaux et des libertés
- Mention Droit des affaires
 - Spécialités professionnelles Juriste d'affaires, commerce, distribution et consommation
Juriste d'affaires internationales
Banque Patrimoine Assurance
Juriste Franco-Allemand
 - Spécialité recherche Juriste d'affaires internationales
- Mention Administration économique, sociale et culturelle
 - Spécialités professionnelles Gestion des ressources humaines
Finances des collectivités territoriales et des groupements
Ingénierie des projets interculturels et internationaux
Développement social (formation continue)

2°) Autres poursuites d'études

En 3^{ème} année de Licence, après validation de la L1 et de la L2 mention droit :

- **Licence Droit Economie Gestion mention Administration publique (LAP)** : Les étudiants ayant obtenu la LAP peuvent s'inscrire en Master de droit public.
- **Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social.**
- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux **concours administratifs de catégorie A et B** et propose des **modules spécifiques de préparation** à des concours administratifs de catégorie B (greffier, lieutenant de police...).
- L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) prépare au **professorat des écoles ou des collèges et lycées.**

3°) Métiers

Les titulaires d'une licence en droit ont accès à certains **concours de la fonction publique.**

L'acquisition de la licence permet d'accéder aux **professions judiciaires ou parajudiciaires** dites libérales (pour l'accès à certaines d'entre elles une 1^{ère} année validée de Master est obligatoire), ainsi qu'au secteur privé (assurances, gestion des ressources humaines, banques, transports logistiques, communication, conseil aux entreprises, tourisme, import/export).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

La licence en droit permet d'acquérir des savoirs et compétences qui constituent le socle commun aux différents métiers du droit :

- **les savoirs** : grâce aux cours magistraux, le diplômé possède les savoirs disciplinaires essentiels aux métiers du droit : droit privé, droit public, sciences politiques, histoire du droit...

- **les compétences** : grâce aux travaux dirigés qui mettent en œuvre les savoirs dispensés en cours magistraux, il maîtrise les compétences essentielles nécessaires à l'exercice des différents métiers du droit :

- des compétences spécifiquement juridiques :
 - identifier les problèmes juridiques,
 - rechercher les instruments juridiques (lois, décret, décisions de justice...),
 - comprendre les instruments juridiques,

- analyser de manière critique les instruments juridiques (évolution des textes...)
- structurer un raisonnement juridique
- résoudre les problèmes juridiques
- des compétences additionnelles :
 - maîtriser une langue étrangère appliquée au droit
 - maîtriser l'outil informatique (C2i)
 - maîtriser les fondamentaux de l'économie
- des compétences transversales :
 - rédiger et exposer oralement une problématique et les différentes étapes de sa résolution
 - présenter de manière structurée des idées
 - établir un plan, rédiger des développements, établir une bibliographie
 - *synthétiser les savoirs (résumés, tableaux...)*

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Acquisition des savoirs disciplinaires fondamentaux du droit des obligations et du droit administratif, de la science politique et de l'histoire du droit.

Matières nouvelles permettant l'acquisition d'une culture juridique commune aux juristes.

Approfondissement des techniques de la méthodologie juridique, des compétences en langue étrangère appliquée au droit.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Sont admis de droit :

- les étudiants qui ont validé les semestres 1 et 2 formant la L1
- les étudiants titulaires d'un DUT « Carrières juridiques »
- les étudiants des classes d'hypokhâgne du lycée Carnot de Dijon qui remplissent les conditions fixées par la convention que l'Université de Bourgogne et le lycée Carnot ont signée.

Sur décision de la commission de validation des acquis, les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS dont les enseignements présentent des similitudes avec ceux dispensés en droit.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Droit des obligations 1 (contrats)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
TOTAL UE		66h	30h	96h	9		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Droit pénal	30h		30h		CT	CT	3		3
	Finances publiques	30h		30h		CT	CT	3		3
	Histoire du droit et des institutions (1814-1958)	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		90h		90h	9			9		9

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères ou FLE		16.5h	16.5h		CC			2	2
TOTAL UE			16.5h	16.5 h	4				2	2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef	
Compétences professionnalisantes	Cycle conf. des métiers*		6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire					
	Cv, lettre de motivation, entretien d'embauche		6h	6h							
	Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseigne ^m *	24h (hors UFR droit)								1	
	TP expression orale allemand		12h	12h					1	1	
	Stage facultatif (1 à 3 semaines) **					Rapport obligatoire, non noté					
TOTAL UE	* Cours non dispensés à Nevers		15 h	6h ou 12	2			1		0 ou 1	

** Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayant validé intégralement leur semestre.

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (choisir une option)	Partis politiques*	20h				CT	CT	2		2
	Histoire du Droit privé	20h		20h		CT	CT	2		2
	Prépa concours B		12h	12h		CC		2		2
	Prépa ENM*		12h	12h		CC		2		2
	TD compréhension-rédaction allemand- -----		12h	24h		CC			1	2
	TD Civilisation contemporaine (Allemagne)		12h			CT			1	
	Un cours choisi dans le livre des mineures*	Horaires fixés par la composante concernée							2	
TOTAL UE	* Cours non dispensés à Nevers	0 à 20h	0 à 12h	12 à 20h	6			18		2

TOTAL S3	156h à 176h	52.5h à 70.5h	208.5h à 246.5h	30				18	6	24
-----------------	--------------------	----------------------	------------------------	-----------	--	--	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie et connaissances fondamentales	Droit des obligations 2 (responsabilité)	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
	Droit administratif	33h	15h	48h		CT (CM) CC (TD)	CT (CM)*	3	1.5	4.5
TOTAL UE		66h	30h	96h	12		*Note obtenue en CC non rattrapable	6	3	9

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances complémentaires obligatoires	Droit matériel européen	20h		20h		CT	CT	2		2
	Droit commercial général	30h		30h		CT	CT	3		3
	Procédure pénale	30h		30h		CT	CT	3		3
TOTAL UE		80h		80h	8			8		8

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences additionnelles	Langues étrangères ou FLE		15h	15h		CC			2	2
TOTAL UE			15h	15h	4				2	2

UE 4	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences professionnalissantes	Choisir une des quatre matières	Cycle conf. des métiers*		6h	6h		sans évaluation mais présence obligatoire				
		Cv, lettre de motivation, entretien d'embauche		6h	6h						
		Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignant*	20h(hors UFR droit) + stage								1
		TP expression orale allemand		12h	12h					1	1
	Stage facultatif (1 à 3 semaines), **						Rapport obligatoire, non noté				
TOTAL UE	* Cours non dispensés à Nevers			22 h	6h ou 22 h	2			1		0

** Des dérogations ponctuelles peuvent être accordées dans la limite de 2 mois au profit des redoublants non AJAC ayant validé intégralement leur semestre.

UE 5	discipline		CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (choisir une option)	Prépa ENM*			12h	12h		CC			2	2
	Prépa concours B			12h	12h		CC			2	2
	Histoire des obligations*		20h		20h		CT	CT	2		2
	Histoire des idées politiques*		20h		20h		CT	CT	2		2
	Relations internationales		20h		20h		CT	CT	2		2
	TD compréhension rédaction allemand			12h	24h		CC			1	2
	TD actualité des pays de langue allemande			12h			CT			1	
	Un cours choisi dans le livre des mineures*		Horaires fixés par la composante concernée								2
TOTAL UE	* Cours non dispensés à Nevers		0 à 20h	0 à 12h	12 à 20h	4			2	2	2

TOTAL S4	146 à 166h	52.5 à 70.5h	198.5 à 236.5h	30			18	5	23
-----------------	-------------------	---------------------	-----------------------	-----------	--	--	-----------	----------	-----------

Option allemand :	72h d'allemand		
<u>Semestre 1 :</u>	36h	<u>Semestre 2 :</u>	36h
UE4 :		UE4 :	
TP expression orale	12h	TD expression orale	12h
UE5 :		UE5 :	
TD Compréhension – rédaction	12h	TD Compréhension – rédaction	12h
TD Civilisation contemporaine (Allemagne)	12h	TD Actualité des pays de langue allemande	12h

Du S1 au S5 : 168h d'allemand pour l'étudiant désireux de partir en Allemagne au S6 dans le cadre du Coursus intégré an Droit Dijon-Mayence débouchant sur le Master Juriste franco-allemand. Droit international privé/Droit du commerce international et européen.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 1^{er} juillet 2015 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen :

L'évaluation des connaissances est réalisée sous forme de contrôles continus effectués au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre.

Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin.

Dans les matières où il existe un contrôle continu (TD), l'étudiant conserve la note obtenue à la première session. Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

SESSION DE RATTRAPAGE : une deuxième session d'examen est organisée en juin pour les étudiants qui ont échoué lors de la 1^{ère} session. Les étudiants concernés doivent repasser toutes les matières dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne, sauf si ces matières se situent dans des UE qui ont été validées par compensation avec d'autres matières. A

défaut, ils seront portés défaillants (la défaillance empêche de valider un semestre ou une année).

ATTENTION :

Dans les disciplines à contrôle continu (CC) comme les langues ou les TD, l'étudiant conserve la note obtenue à la première session sans rattrapage possible.

Dans les matières SANS TD à contrôle terminal (CT), le CT doit être repassé obligatoirement si la note obtenue lors de la 1ère session est inférieure à 10/20.

Dans les matières AVEC TD, si la moyenne obtenue entre le CT (examen écrit) et le CC (note obtenue en TD) est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1ère session est égale ou supérieure à 10/20.

Ex. : Droit public 1 : CT = 10/20, CC = 7/20, moyenne = 9/20, le CT doit être repassé car la matière n'est pas validée

**Conditions pour accéder au statut d'AJAC
(étudiant ajourné autorisé à composer dans l'année supérieure)
Licence DROIT**

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure aux conditions suivantes :

- a) L'étudiant doit avoir acquis au moins 18 ECTS par semestre. Ainsi, le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit 18 ECTS validés au minimum au S1 et 18 ECTS validés au minimum au S2 pour un passage en L2 et 18 ECTS validés au minimum au S3 et 18 ECTS validés au minimum au S4 pour un passage en L3).
- b) L'étudiant doit avoir validé l'UE 1 « Méthodologie et enseignements fondamentaux » de chaque semestre.
- c) S'il remplit les conditions des points a et b, l'étudiant doit demander à bénéficier du statut AJAC par un écrit adressé à la scolarité rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. L'écrit doit parvenir à la scolarité avant la rentrée entendue comme le jour de la reprise des cours du 1er semestre.

Un étudiant redoublant peut devenir AJAC à l'issue du 1^{er} semestre de L1 s'il réunit les conditions et avec accord du jury. Il pourra alors suivre des UE de l'année supérieure et les valider en anticipation. (soit les UE2 et/ou UE5 en L2, soit l'UE5 en L3).

Un étudiant redoublant, ajourné mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans tout ou partie des enseignements du semestre de l'année supérieure, par anticipation.

Important

- un étudiant qui n'a pas validé sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC, même s'il a validé intégralement sa L2 ;
- un étudiant qui ne formule pas la demande écrite visée au 3 avant la rentrée ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive ;
- un étudiant qui n'a pas validé la totalité de sa Licence ne peut être AJAC en Master.